

Des enfants sains, un peuple sain !

Autor(en): **H.R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **28 (1940)**

Heft 576

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263848>

Nutzungsbedingungen

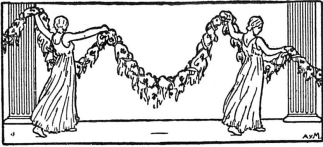
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



A travers les Sociétés

Assemblée générale de l'Union suisse des maitresses d'écoles professionnelles et ménagères.
(Bienne, 8 septembre 1940).

Organisée habituellement en juin et renvoyée à cause du bouleversement général, cette assemblée réunit, comme toujours dans la plus franche cordialité, collègues de Suisse allemande et romande. La journée débuta par une collation offerte par la Direction des écoles de Bienne dans les locaux très intelligemment rénovés de l'école ménagère de la Neumarktschule. Le rapport de la présidente, retraçant les activités de l'année écoulée, mentionne d'abord les questions concernant l'organisme mensuel bilingue, *Die Frauenschule*, et l'élaboration de nouveaux statuts, donnant une plus grande importance aux sections, encourageant l'admission dans l'Union d'associations de maitresses ménagères qui n'en font pas encore partie, et favorisant la formation de nouvelles sections cantonales ou régionales. Il signale les services rendus par la Caisse d'entraide, le Bureau de placement, le contrat que nous avons signé avec la «Winterthur» pour l'assurance-vieillesse de nos membres; il relève la participation de plusieurs de nos maitresses au Congrès de l'enseignement ménager de Copenhague. Nous avons une déléguée au sein du Comité consultatif des femmes suisses, qui nous renseigne régulièrement sur les mesures prises par nos autorités pour ravitailler le pays et éveiller la responsabilité de toutes les femmes. Les cours de 3 jours organisés à Zurich, en collaboration avec d'autres groupements d'institutrices, pour étudier la nouvelle loi sur l'âge minimum des travailleurs et la 9^{me} année scolaire a couvert ses frais. Ces mêmes associations ont également signé une adresse aux autorités fédérales exprimant le vœu que l'éducation physique et l'instruction civique des jeunes filles attirent leur

attention. La présidente termine en exprimant la reconnaissance de l'Union envers l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et métiers et du travail, section de la formation professionnelle, pour la compréhension et l'appui financier que nous y trouvons, et en particulier pour les cours de perfectionnement si appréciés par nos maitresses.

Le banquet fut agrémenté des discours officiels où, comme d'habitude, on sut décrire en termes enthousiastes la beauté et la grandeur de la tâche d'éducatrice, ainsi que notre responsabilité dans l'élaboration du monde de demain. Pourquoi fallut-il que l'un des orateurs parût d'une information trop unilatérale pour mettre une fois de plus en opposition le bonheur du foyer et l'emploi du bulletin de vote?

Durant l'après-midi, les maitresses ménagères entendirent M^{lle} Mützenberg, secrétaire de l'association suisse pour le service de maison, développer le sujet très actuel: *Enseignement ménager et service de maison*; alors que les maitresses d'écoles professionnelles étaient informées de la situation actuelle du marché du travail dans les professions féminines de l'Industrie, par M^{lle} Hanni Vogt, de l'Office fédéral de l'Industrie, des arts et métiers et du travail. L'exposé de M^{lle} L. Schmidt, conseillère technique au B. I. T., pendant 15 ans, clôtura la journée par une belle note de vaillance. Sous ce titre: *L'éducation par le travail*, la conférencière sut, d'une façon remarquable, définir et présenter le travail, qui n'est ni un jeu, ni une punition ou un mal nécessaire, ne devrait être ni une marchandise ni un commerce; mais un effort salutaire, une loi de la vie. La préparation de la jeune fille au travail est le point essentiel de la prospérité future du monde.

J. J.

Pour les réfugiés.

L'Union Mondiale de la Femme, qui s'est occupée, comme on le sait, de l'aide aux réfugiés en Suisse et aux victimes de la guerre, nous communique les détails suivants sur les résultats atteints après deux mois de travail:

En premier lieu d'importantes quantités de linge et de vêtements ont été envoyées par ses soins à l'Office fédéral d'assistance à Romont, qui était chargé de l'aide aux réfugiés civils. Ceux-ci étant surtout des hommes (sur un total de 12.000 réfugiés entrés en Suisse, on ne comptait guère, pa-

raît-il, que 2 à 3.000 femmes), ce sont par conséquent des chemises, des chaussettes, des complets, des pyjamas, etc. qui ont été acheminés sur Romont. Et le vestiaire monté à cette occasion a été assez riche pour fournir encore des layettes et des vêtements d'enfants à des délégués de la Croix-Rouge genevoise qui se rendaient à Toulon.

Une autre action de secours très importante a été le ravitaillement de la région française près de Delle, cette région, où habitent nombre de Suisses, manquant, du fait de la rupture des communications, des denrées les plus nécessaires. Grâce à des dons particulièrement généreux, un envoi de denrées valant près de 9.000 fr. suisses a pu être distribué sur place par un commissaire fédéral et un membre du Comité, ceci forcément avec la permission des autorités d'occupation.

On peut ainsi compter qu'en deux mois il a été recueilli pour une valeur de 12.000 fr. d'objets ou de denrées alimentaires, et environ 2.000 kgs de vêtements de tout genre en parfait état. A l'effort de l'Union Mondiale se sont jointes plusieurs autres Sociétés féminines genevoises et deux groupements mixtes, qui tous ont travaillé en parfaite liaison à soulager ainsi quelques-unes des misères qui désolent le monde.

M. N.

Maison des Charmilles (Genève).

Cette institution, digne de l'intérêt de la population tout entière ne fait pas de collecte annuelle, et pourtant elle exerce son action bienfaisante depuis de nombreuses années en faveur de ses jeunes pensionnaires, garçons de 7 à 15 ans.

Pour lui permettre de poursuivre son activité avec le même zèle, venez à elle, promoteurs du dimanche 6 octobre, dirigez vos pas sous ses ombages ou l'Association auxiliaire de l'institut organise un «The-Event» bien fourni en objets fabriqués par les enfants et capable de retenir les visiteurs les plus friands de bonnes choses.

Dès 15 heures, la Maison des Charmilles, 11, route des Franchises (tram N° 6 à Chantepoulet) vous offrira des rafraîchissements, et, pour les jeunes, de multiples distractions.

Union des travailleurs sociaux de Genève.

Mlle Ritzebel (Service social volontaire, 2, rue des Barrières) recevra avec reconnaissance un joli genre «pipas» pour une personne habitant le Petit-Lancy.

consultations prénuptiales¹, car, ici aussi, prévenir vaut mieux que guérir, et c'est un devoir pour tous d'éviter ce qui peut favoriser ou faire éclore des dispositions susceptibles de devenir héréditaires, éviter tout ce qui peut débiliter l'organisme et les facultés mentales (l'isolement et le mysticisme exagérés, la méfiance, les inquiétudes excessives, les habitudes et passions malsaines, en particulier l'alcoolisme, source de maladies, de misères et surtout de dégénérescence), et d'autre part cultiver son corps et son esprit, vivifier en soi toutes les forces saines (sociabilité, confiance, joie de vivre, etc.), bref, mettre toute son ambition à enrichir de toutes manières son propre patrimoine de vie corporelle et spirituelle, afin de le léguer le plus complet et le plus sain possible à ses descendants.

Dr H. R.

¹ Des consultations matrimoniales, instituées par le Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale, sont données gratuitement au Dispensaire médical des Eaux-Vives, rue du Trente-et-un Décembre, 14, tous les mercredis, de 18 à 19 heures.



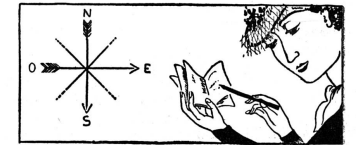
Les Expositions

A l'Athénée: (Genève)
Karin Lieven

Gouaches, pointes sèches, aquarelles, le dessin d'une ferme berrichonne s'étalant heureuse, Karin Lieven — dont nous ne parlons pas pour la première fois ici — expose à l'Athénée soixante de ses œuvres qui toutes retiennent l'attention par la fermeté de touche, la manière large et charmante, par quelque chose d'intime, de souriant, par la caresse du soleil et des couleurs.

Les fleurs éclatent de séve sous la lumière, tels ses delphiniums et ses tournesols. *Les grands champs*, derrière leurs amples replis, révèlent un groupe d'arbres si fins à l'horizon qu'ils semblent presque irrésistibles sur le ciel nuancé. Il y a de la joie dans cette *Ramasse* aux tons chauds, aux poules picorant. *Chevrens au printemps* chante un hymne printanier, et quelle allure dans certaines de ces pointes sèches! Cette exposition, qui sera ouverte jusqu'au 10 octobre (le vernissage a eu lieu le 21 septembre) attirera sûrement beaucoup de visiteurs.

PENNELLO.



Carnet de la Quinzaine

Lundi 7 octobre:

GENÈVE: Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22 rue Et.-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle: *Féminisme 1940*, causerie publique et gratuite, par M^{lle} Emilie Gourd. Discussion. Thé après la séance.

ECOLE D'ETUDES SOCIALES, GENÈVE

Subventionnée par la Confédération
Semestre d'hiver: 23 octobre 1940 - 22 mars 1941
Culture féminine générale
Formation professionnelle d'assistantes sociales (protection de l'enfance, etc.) de directrices d'établissements hospitaliers, secrétaires d'institutions sociales, bibliothécaires, laborantines.
Cours pour infirmières-visiteuses en collaboration avec la Croix-Rouge de Genève.
Des auditeurs sont admis à tous les cours.
Pension et cours ménagers, cuisine, coupe, etc. Formation de gouvernantes de maison, au **Foyer de l'Ecole** (villa aux jardins).
Progr. (50 et.) et renseign.: Route de Malagnou, 3.



La Maison de la Laine et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-Colège - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.51

Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

Impr. P. RICHTER, rue Alf.-Vincent, 10

Des enfants sains, un peuple sain!

Nous voyons de nos jours en certains pays l'Etat intervenir dans des domaines où, en vertu de notre civilisation chrétienne, les droits de l'individu doivent rester inviolables: religion, amour, procréation.

En Suisse, la décision du mariage, le choix d'un époux et la vie conjugale sont heureusement

laissés à la libre détermination des intéressés. Aussi cette liberté exige-t-elle, pour ne pas être préjudiciable à la collectivité, que chaque individu possède certaines connaissances indispensables, et qu'il ait conscience de sa responsabilité vis-à-vis de son conjoint, de sa descendance et de son pays. C'est dans cette pensée qu'a été rédigé par la Société suisse d'Utilité publique un appel dont nous jugeons utile de donner ici quelques extraits.

Notre personnalité, tant morale que physique, dépend de dispositions corporelles héréditaires; elle peut donc se transmettre à nos descendants. Cette hérédité comprend l'être tout entier, aussi bien ses forces saines que ses dispositions malades. Etre descendant, c'est toujours hériter, mais cet héritage sera-t-il un capital de santé, ou bien la lourde charge de dispositions malades? Une hérédité saine, c'est de la joie et du bonheur. Une hérédité morbide, c'est de la tristesse, de la souffrance, non seulement pour l'individu lui-même qui hérite de ces dispositions morbides, mais pour ses parents, sa famille, la population où il vit, sa patrie.

Sur cent habitants de la Suisse, quatre au moins sont atteints de maladie mentale ou d'autres déficits mentaux graves. 85 % des cas d'imbécillité par exemple sont héréditaires; comme les familles faibles d'esprit ont en général un grand nombre d'enfants, elles mettent en danger sérieux la santé mentale de la population et pèsent lourdement sur l'économie publique.

Le seul moyen d'éviter la transmission de dispositions morbides héréditaires graves est le renoncement par ceux qui en sont porteurs à toute descendance. Ce renoncement qui, selon l'esprit chrétien, doit pouvoir aller jusqu'au renoncement au mariage, sera librement consenti, parce que basé sur la connaissance des maux qu'entraîne une hérédité morbide. Mais la stérilité des familles sur lesquelles pèse une tare héréditaire doit être compensée par une fécondité plus grande des familles saines.

Tout individu qui se marie avec un descendant d'une famille tarée, sans avoir demandé au préalable un conseil médical, se charge d'une grave responsabilité. Tout candidat au mariage devrait donc avoir recours, avant de s'engager définitivement, aux conseils d'un médecin ou d'un office médical de consultations prénuptiales. Cet office conseillera ceux qui se croient porteurs d'une tare héréditaire sur les mesures à prendre pour l'atténuer autant que possible et en restreindre les effets nuisibles. Il pourra aussi informer les frères et sœurs et autres parents du malade des dangers qu'ils risquent de faire courir à leur descendance.

Même ceux qui se croient issus d'une famille parfaitement saine devraient avoir recours à ces

Petit Courrier de nos Lectrices

Une féministe jurassienne. — En est-il parmi vous qui lisent le Journal du Jura publié à Bienne? et les «billets féminins» qui y paraissent signés Denise (pseudonyme que je soupçonne, pour ma part, couvrir un collaborateur masculin!) L'un de ces «billets féminins» faisant allusion à un article paru dans *Candide*, j'ai eu la curiosité de chercher ce numéro (4 août 1940) pour le lire: eh bien, et quoique cet article soit écrit par M. Joseph Barthélémy, membre de l'Institut, ce qui signifie, je suppose, qu'il est un grand savant, je ne suis absolument pas de son avis, et quand il assure qu'il est féministe, je n'en crois rien. Car cet article est à la mode du jour qui veut que la femme soit avant tout épouse et mère — ce que beaucoup parmi nous désirent aussi de tout leur cœur, mais en sont, et pour cause! bien empêchées! — et nous prodiguant les compliments («l'ornement, la grâce et la parure de la société nouvelle!!») veut nous empêcher de prendre notre petite place au soleil («il ne faut pas ouvrir à deux battants aux femmes les portes des emplois...») M. Barthélémy s'appuie pour émettre cette opinion sur le fait que des étudiantes, souvent supérieures à leurs camarades masculins, perdent cet avantage en avançant en âge: mais ne serait-ce pas justement parce que, une fois arrivées au bout de leurs études, on les persuade qu'elles manquent à leur mission de femmes si elles continuent à développer leurs facultés intellectuelles? et que, se confinant de ce fait dans des tâches exclusivement pratiques, elles perdent ainsi toute occasion de prouver de quoi elles sont capables?
Vaimera's beaucoup que d'autres courriéristes fissent aussi cet article de M. Barthélémy pour connaître leur opinion.

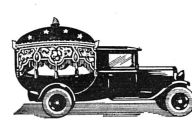
«Travillons, ma mie, en chantant...» — J'ai beaucoup apprécié l'article de notre rédactrice sur le travail féminin et les attaques dont il est actuellement l'objet, et je voudrais citer à ce sujet un cas que je connais bien qui me semble probant en faveur du droit au travail de la femme mariée:

Une jeune fille, charmante en tous points, occupait un poste dans une administration. Son contrat d'engagement portait qu'en cas de mariage, elle devait démissionner. Elle fait la connaissance d'un jeune homme, qui s'éprend d'elle, elle s'éprend de lui, les âges, les goûts concordent, les familles sont d'accord — et si tous deux avaient appartenu à un milieu aisé, il n'y avait plus qu'à publier les bans. Mais lui ne gagne pas suffisamment de quoi entretenir un ménage, et la situation financière de l'une, ni de l'autre famille ne permet des subventions. Et voilà le dilemme: si elle se marie, elle perd sa place, et par conséquent un traitement sans lequel le ménage ne pourra pas subsister. Et si elle garde sa place, elle ne se marie pas. Alors?

Que tous ceux qui pronent le devoir pour la femme de fonder un foyer sans travailler au dehors méditent cette histoire vraie avant que j'en dise le dénouement: notre jeune fille fut assez heureuse pour trouver une autre administration beaucoup plus large d'idées où on l'engagea «bien que» mariée. Et voilà un petit couple charmant et sympathique rendu bien heureux... par le travail de la femme mariée!

Statisticienne. — Peut-on me dire si des enquêtes analogues à celle de l'Office des professions féminines sur la situation économique de diverses catégories de travailleuses ont été faites dans d'autres cantons suisses que celui de Zurich? A mon avis, il serait de toute importance de mener ces recherches dans nos différentes villes, car elles fournissent une base précieuse de documentation pour prouver combien injustes et fausses sont toutes ces allégations contre le travail féminin. Il y aurait là une tâche remarquablement intéressante à entreprendre.

Perplexe. — Que répondraient les lectrices du Mouvement à la question posée il y a quelques semaines par un quotidien suisse: en ces temps de misère et d'appels à l'entraide, est-il plus utile de faire faire chez soi par de petits artisans tout cent francs de travaux de réparation et d'entretien qui ne sont pas absolument nécessaires? ou de donner ces mêmes cent francs à un Bureau de bienfaisance? Pour ma part, j'hésite...



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone: 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphone de nuit à l'adresse ci-dessus. FORMALITÉS GRATUITES